



**NOTE D'INFORMATION À  
L'ATTENTION DES AGENTS  
CONCERNÉS PAR  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2020**

**Pôle Concours et  
Examens professionnels**

05 59 84 59 45 – 05 59 84 59 29  
[Espace.concours@cdg-64.fr](mailto:Espace.concours@cdg-64.fr)

Maison des Communes  
Cité Administrative  
Rue Auguste Renoir  
CS 40609 – 64006 PAU Cedex  
[www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

## I. LES CONDITIONS D'ACCÈS

Un examen professionnel **d'avancement de grade**, ouvert aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs

- dans **ce grade**,
- ou dans **un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C** doté de la **même échelle** de rémunération,
- ou dans **un grade équivalent** si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une **échelle de rémunération différente** ou n'est pas classé en catégorie C

Ces conditions d'accès doivent être remplies **au plus tard le 31 décembre 2021** (possibilité de subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle le candidat doit remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement).

## II. LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

### 1. L'épreuve écrite : 3 à 5 questions appelant des réponses brèves (durée 1h30, coefficient 2)

**Le candidat doit être capable de :**

- Comprendre et analyser les informations contenues dans les différents documents
- Retranscrire les idées principales des documents
- Répondre à l'ensemble des questions posées de manière claire, simple et brève (5 à 10 lignes par réponse)
- Savoir gérer son temps : être organisé et méthodique

### 2. L'épreuve orale : entretien en 2 parties (durée 15 minutes dont 5 minutes d'exposé, coefficient 3)

Première partie : **Présentation** par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un **document retraçant son parcours professionnel** → **5 minutes**

**Le document retraçant le parcours professionnel :**

- Est fourni par le candidat au moment de l'inscription
- Est remis au jury **avant** cette épreuve

**Il est recommandé :**

- De **compléter ce document** avec le plus grand soin et le plus précisément possible, notamment en ce qui concerne votre dernière expérience professionnelle
- D'en **conserver une copie** pour vous permettre de préparer l'épreuve orale

Deuxième partie : **Conversation** visant à apprécier son **expérience professionnelle**, sa **motivation** et son **aptitude** à exercer les missions qui lui seront confiées → **10 minutes**

**Le candidat doit être capable de :**

- Commencer l'entretien par la présentation de son expérience professionnelle en respectant la durée de 5 minutes au plus → nécessité de préparer l'exposé
- Exposer ses idées de manière claire et précise
- Prendre en considération l'étendue du champ d'activités des agents sociaux territoriaux principaux de 2ème classe (aide-ménagère, auxiliaire de vie, travailleur familial, agent d'accueil en service social...)
- Se situer dans un contexte (environnement territorial, connaissance de sa collectivité, etc.)
- Présenter ses motivations

**Le règlement applicable**

- Il est attribué à chaque épreuve une **note de 0 à 20**. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est **anonyme** et fait l'objet d'une **double correction**.
- Toute **note inférieure à 5 sur 20** à l'une des épreuves obligatoires entraîne **l'élimination** du candidat.
- Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note **au moins égale à 5 sur 20** à l'épreuve écrite.
- Tout candidat qui **ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires** est **éliminé**.
- Un candidat ne peut être admis **si la moyenne des notes obtenues aux épreuves est inférieure à 10 sur 20** après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de fixer le seuil d'admission.

**3. Après la réussite à l'examen**

Un agent social territorial ayant réussi l'examen professionnel **peut être nommé** agent social territorial principal de 2ème classe :

- **Après inscription sur un tableau annuel d'avancement de grade établi par la collectivité**
- **Après délibération de la collectivité pour créer le poste**

La nomination d'un agent est au choix de la collectivité en fonction de ses besoins.

### III. LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

**1. Préparation organisée par le CNFPT**

- Inscription à la formation parfois 2 ans avant la date de l'examen
- Inscription soumise à l'accord de l'autorité territoriale

Pour tout renseignement, **se rapprocher du DRH de votre collectivité ou du secrétaire de mairie**

**2. Préparation personnelle**

À l'aide :

- **D'ouvrages trouvés dans le commerce ou sur Internet** : notamment édition de la Documentation Française
- **De sites Internet dédiés à l'environnement territorial** : Localtis ([www.localtis.info](http://www.localtis.info)), Service public ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)), etc.
- **Des comptes rendus des précédents examens** : en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion des Landes

#### IV. LES STATISTIQUES DES DERNIERS EXAMENS PROFESSIONNELS

	ANNÉE 2016	ANNÉE 2018
Candidats inscrits	120	78
Candidats présents à l'épreuve écrite	115	72
% de candidats absents	4,17 %	7.69 %
Candidats présents à l'épreuve orale	104	71
Nombre de candidats admis à l'examen professionnel	96	55
% de candidats admis par rapport aux candidats présents à l'écrit	83,48 %	76.39 %

#### V. LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2020

Centre organisateur : CDG des Landes (40)

Inscriptions	Du 12/05/2020 au 15/07/2020
Date limite de dépôt	Le 23/07/2020
Première épreuve	Le 15/10/2020

**Pour toute information sur vos possibilités de préparation et de nomination :**

Se rapprocher du DRH de votre collectivité ou du secrétaire de mairie

**Pour toute autre information complémentaire :**

Pôle Concours et examens professionnels :

05 59 84 59 45

espace.concours@cdg-64.fr

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques  
Maison des Communes – Cité administrative  
Rue Auguste Renoir – CS 40609 – 64006 PAU CEDEX